



Le prix de l'eau en 2007 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

>>> Cap sur le bon état des eaux



L'enquête sur le prix de l'eau en 2007

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse effectue depuis 1992 une enquête sur le prix de l'eau sur son territoire. Réalisée sur la base de la facture type d'un ménage abonné, l'enquête permet de suivre l'évolution des prix facturés aux usagers pour les services d'eau et d'assainissement.

L'échantillon

L'enquête sur le prix de l'eau en 2007 a porté sur le même échantillon de communes que celui utilisé pour les enquêtes précédentes. Cet échantillon a été constitué par l'INSEE en 1992, à la demande de l'Agence de l'eau, en fonction de plusieurs critères comme par exemple le nombre d'habitants de la commune, le caractère rural ou non de la commune, son caractère touristique ou non....

- 1 550 communes, réparties sur 29 départements représentant 75 % de la population des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, ont été interrogées. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants font partie de l'échantillon ;
- 95 % des communes de l'échantillon ont répondu ;
- 90 % des communes de l'échantillon (100 % des communes de plus de 5 000 habitants) ont fourni une information complète. Ces communes représentent 73 % de la population totale des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. L'analyse du prix de l'eau est réalisée sur la base de ces réponses complètes.

Le prix de l'eau à l'échelle communale est évalué sur la base d'une facture annuelle moyenne de 120 m³ consommés par abonné aux tarifs en vigueur au 1er janvier 2007. Pour le calcul des moyennes, le prix pour 1 m³ d'eau consommé est ensuite rapporté à la population de chaque commune pour une meilleure représentativité.

De nouvelles règles de facturation

La facture des usagers comprend systématiquement pour l'eau potable et l'assainissement :

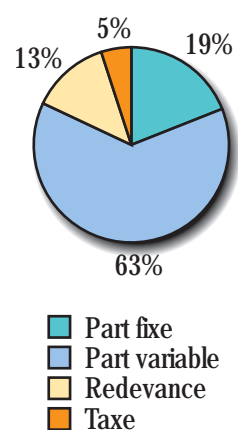
- une part variable, calculée en fonction du volume réellement consommé par l'abonné ;
- les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'eau qui permettent de financer des actions d'intérêt public dans le domaine de l'eau ;

et le cas échéant :

- la TVA si le service est assujéti ;
- l'abonnement, ou part fixe, calculé indépendamment du volume en fonction des charges fixes du service.

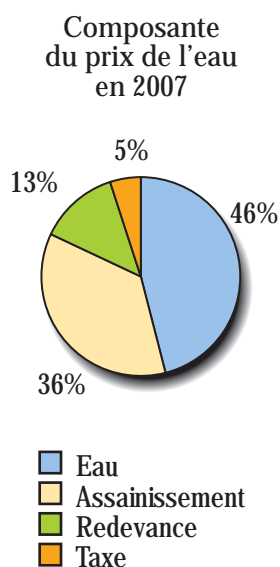
Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le montant de la part fixe ne peut pas peser plus de 40% du coût du service eau potable d'une part et du service assainissement collectif d'autre part, pour une consommation de 120 m³. Une dérogation s'applique aux communes rurales (plafond de 50%). Les communes touristiques sont totalement exonérées de ces dispositions

Structure tarifaire du prix moyen en 2007



Un prix moyen de l'eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse de 2,89 €/m³ TTC en 2007

Le prix moyen de l'eau sur les deux bassins est de 2,89 €/m³ TTC en 2007, ce qui correspond à une dépense annuelle de 347 € pour une famille de 3-4 personnes consommant 120 m³ (référence nationale).

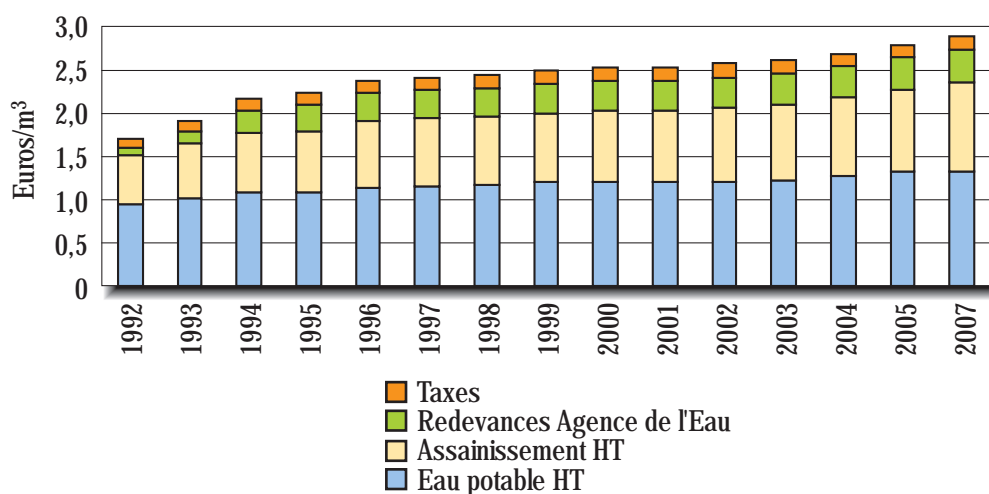


Alimentation en eau potable	
1,34 €	Rémunération du service Elle comporte une partie proportionnelle à la consommation et une part fixe pour 96 % des communes représentant 88 % de la population. Lorsqu'elle existe, la partie fixe représente près de 29 % de la facture d'eau potable et sa moyenne est de 46 €/an HT.
Collecte et traitement des eaux usées	
1,03 €	Rémunération du service Elle comporte une partie proportionnelle à la consommation et une part fixe pour 63 % des communes représentant 59 % de la population. Lorsque cette partie fixe existe, elle représente 26 % de la facture assainissement (hors 27 communes au forfait) et sa moyenne est de 35 €/an HT
Organismes publics	
0,05 €	Préservation des ressources en eau (redevance perçue par l'Agence de l'eau)
0,33 €	Lutte contre la pollution (redevance perçue par l'Agence de l'eau)
0,003 €	Voies navigables de France (redevance perçue par l'Etat)
TVA	
0,14 €	79 % des communes de l'échantillon sont assujetties pour leur service eau potable et 71 % pour leur service assainissement (assujettissement optionnel en régie d'eau potable pour les communes de moins de 3 000 habitants et en régie d'assainissement - assujettissement obligatoire en délégation)
Total	
2,89 €	Prix moyen pondéré par la population

Le prix de l'eau : les grandes tendances

Une part croissante de l'assainissement sur le prix total

Evolution du prix de l'eau pondéré par la population



L'évolution du prix total facturé à l'utilisateur ces 5 dernières années est très régulière avec 2 à 3 % d'augmentation par an.

Le prix moyen pondéré par la population du service de l'eau potable est de 1,34 €/m³ HT. Par rapport à un prix moyen de 1,32 € HT en 2005, le prix de l'eau potable a augmenté moins vite que les prix à la consommation.

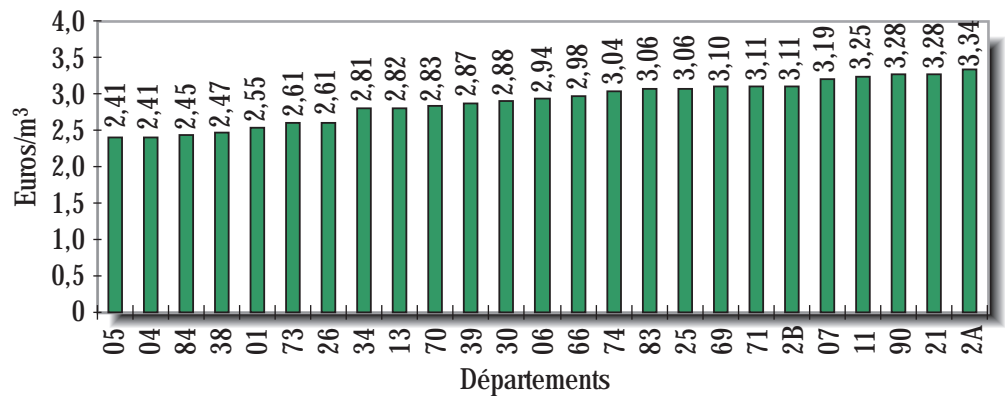
Le prix moyen pondéré par la population du service de l'assainissement est de 1,03 €/m³. Par rapport à un prix moyen de 0,96 € HT en 2005, l'augmentation est de 7 %. La part relative de l'assainissement sur le prix total de l'eau est en hausse de 2 %. On peut voir dans ce constat l'impact de la mise aux normes de réseaux d'assainissement et de stations de traitement et par conséquent l'amélioration de la qualité des milieux récepteurs.

La part des redevances Agence de l'eau (pollution et prélèvement) progresse de 2,7 % entre 2005 et 2007.

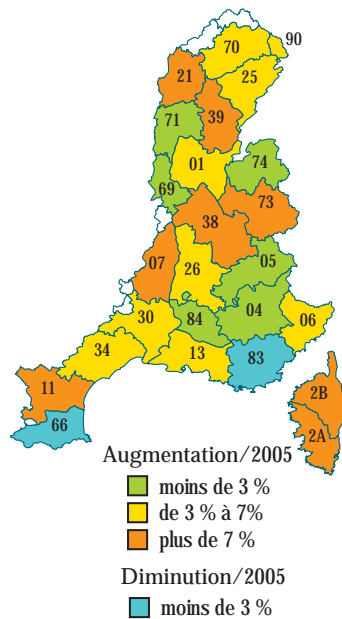
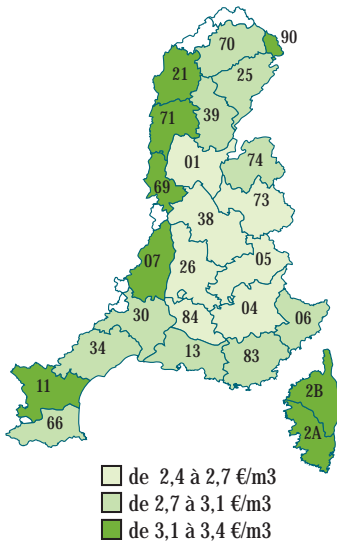
Le prix de l'eau par département

La dispersion à l'échelle des 25 départements des 2 grands bassins est marquée puisque l'écart entre la Corse du Sud qui affiche le prix moyen pondéré le plus élevé (3,34 €/m³) et les Hautes-Alpes qui affiche le prix le plus faible (2,41 €/m³) est de 38 %.

Prix de l'eau par département



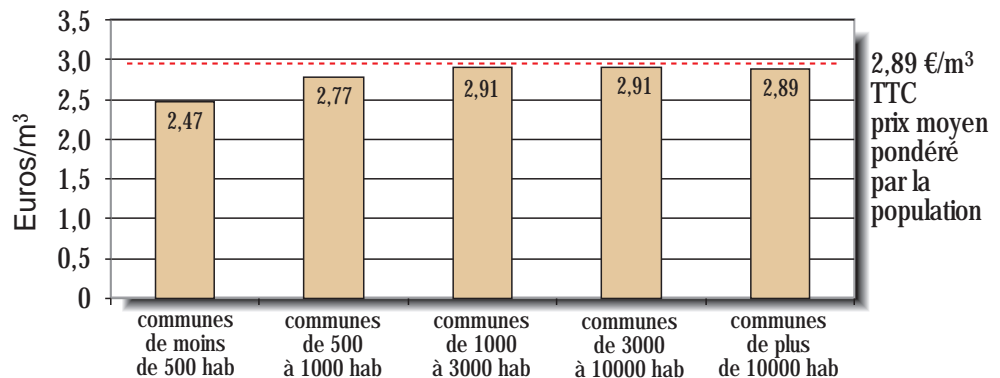
* Ont été exclus de ce graphique les départements de la Lozère, des Vosges, de la Haute Mame et de la Loire dont le faible nombre de communes de l'échantillon ne permet pas de traduire un prix moyen du département.



Les départements des Vosges (88), de la Haute-Mame (52), de la Lozère (48), de la Loire (42) et de l'Ariège (09) n'ont pas été représentés puisque peu de communes sont rattachées au bassin Rhône-Méditerranée.

L'eau moins chère dans les petites communes, oui mais...

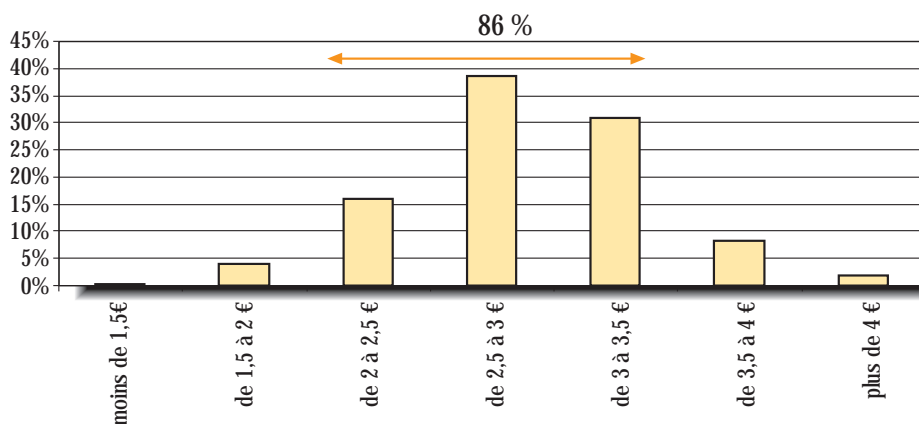
Prix moyen TTC en 2007 en fonction de la population de la commune



Les communes de moins de 500 habitants affichent un prix moyen de 2,47 €/m³, inférieur de 15 % au prix moyen pondéré par la population. Pour ces communes soumises à une exception comptable (budget annexe eau et assainissement facultatif pour les communes de moins de 500 habitants), le prix facturé ne reflète souvent pas l'intégralité du coût du service. En dehors de ces petites communes, la taille de la collectivité influe peu sur le prix moyen payé par l'utilisateur.

86 % de la population paient entre 2 et 3,5 €/m³

Répartition de la population par tranche de prix (TTC)



86 % de la population des deux bassins paient entre 2 et 3,5 €/m³ pour l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées.

Les valeurs extrêmes de l'enquête

0,23 €/m³ le prix le plus bas, facturé par une commune de 4 habitants

7,05 €/m³ le prix le plus élevé, facturé par une commune de 1 200 habitants

Les extrêmes des grandes agglomérations

1,55 €/m³ le prix le plus bas facturé parmi les communes de plus de 10 000 habitants

4,33 €/m³ le prix le plus élevé facturé parmi les communes de plus de 10 000 habitants

Avertissement : ces valeurs sont issues de moyennes statistiques fiables mais ne peuvent être comparés sans prise en compte des contraintes techniques d'exploitation et des facteurs de complexité des services.

Pour en savoir plus :

Au niveau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse :

Consulter les données du système d'information sur l'eau des bassins (SIE)

- Rhône-Méditerranée : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>
- Corse : <http://www.corse.eaufrance.fr>

Plaquette téléchargeable sur le site de l'Agence de l'Eau : <http://www.eaurmc.fr/>

Au niveau des autres bassins hydrographiques :

Consulter le site des observatoires prix de l'eau

- Rhin-Meuse : <http://www.eau-rhin-meuse.fr/>
rubrique " Observatoire prix de l'eau "
- Adour-Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/>
rubrique " L'eau potable "
- Seine-Normandie : <http://www.eau-seine-normandie.fr/>
rubrique "Eau du robinet"/"prix de l'eau"
- Loire-Bretagne : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>
rubrique "Eau du robinet"/"prix de l'eau"
- Artois-Picardie : <http://www.eau-artois-picardie.fr/>
rubrique "Observatoire du prix de l'eau"

Les redevances dans la facture d'eau : contribuer à la protection des ressources

Payées par tous les usagers, les redevances permettent aux agences de l'eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau.

Les services municipaux de l'eau ou de l'assainissement sont des services publics qui peuvent :

- soit être gérés directement par la commune ou par le groupement de communes auquel elle appartient (il s'agit alors d'une gestion en régie du service) ;
- soit être délégués par la commune (ou le groupement) à une société privée (on parle alors d'affermage du service).

Ce sont les gestionnaires de ces services (la régie ou la société privée) qui collectent, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, les redevances relatives à la consommation d'eau domestique.

Participer à la préservation de l'eau

L'abondance des déchets et des produits toxiques quotidiennement déversés dans les cours d'eau représente un péril d'autant plus grave que la consommation d'eau et les rejets d'eaux usées ont augmenté ces dernières années.

La logique est simple : tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent participent au financement des actions de préservation et tous ceux qui diminuent leur pollution ou leur prélèvement paient moins de redevances ou reçoivent des aides pour y parvenir. Tous les usagers de l'eau, les collectivités, les industriels et les agriculteurs paient aussi des redevances en fonction de l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Une contribution équitable

Le montant des redevances perçues par l'Agence de l'eau est calculé de manière à pouvoir financer les travaux à entreprendre pour restaurer ou maintenir le bon état écologique des eaux.

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, le niveau moyen des redevances versées à l'Agence de l'eau représente environ 13 % du prix total de la facture d'eau.

Depuis 2008, comme l'exige la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, les habitants des petites communes, qui étaient jusqu'alors exonérés du paiement de redevances, paient celle de lutte contre la pollution et, s'ils sont raccordés à l'égout collectif, celle pour modernisation des réseaux de collecte.

Entre 2008 et 2012, les redevances se mettent en place progressivement dans ces communes : un cinquième du montant dû est facturé la première année pour aboutir au tarif plein la cinquième année.

agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

2-4, allée de Lodz 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 26 00 Télécopie 04 72 71 26 01
www.eaumc.fr

Délégation régionale Rhône-Alpes

14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00 Télécopie 04 72 76 19 10

Délégation régionale de Besançon

Le Cadran 34, rue de la Corvée 25000 BESANCON
Téléphone 03 81 25 23 50 Télécopie 03 81 25 23 51

Délégation régionale de Marseille

Immeuble le Noailles 62, La Canebière 13001 MARSEILLE
Téléphone 04 96 11 36 36 Télécopie 04 96 11 36 00

Délégation régionale de Montpellier

Le Mondial - 219, Rue le Titien CS59549 34961 MONTPELLIER Cedex 2
Téléphone 04 67 13 36 36 Télécopie 04 67 13 36 00

